



**PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
BASSEE MONTOIS  
DU MERCREDI 04 JUIN 2014**

**L'an deux mille quatorze, le quatre juin à dix-huit heures trente,  
le Conseil de la Communauté de Communes Bassée Montois s'est  
réuni à la salle André Forget de Luisetaines, sous la Présidence  
de Monsieur Roger DENORMANDIE**

**Etaient Présents :**

M MIRVAULT Dominique (Baby); M. ANQUETIN Rémy (Balloy); MM BEAUDET Bernard & CHAPLOT Jean-Luc (Bazoches-les-Bray); M MARCADET Emmanuel, & Mmes TRIVIER Julie, LUBRANO Stéphanie (Bray-sur-Seine); M. DELANNOY Jean-Pierre (Chalmaison); M. BURKHARD Alain (Cessoy-en-Montois); MM BIGOT Jean-Yves & LAMARQUE Jean-Claude (Châtenay-sur-Seine); M. JAQUET Gérard (Coutençon); Mmes LETERRIER Carine & MOULET Valérie, MM ROSSIERE-ROLLIN Serge & ARLAIS Michel, (Donnemarie-Dontilly); M. DEQUIROT Thierry (Egigny); Mme GUERINOT Laurence (Everly); M. LAMOTTE Xavier (Fontaine-Fourches), MM FENOT Jean-Paul, LAMOTHE Frédéric & Mme CHANTRAIT Françoise (Gouaix); M. BENOIT Francis (Gravon); M. JEGOUDEZ JC. (Grisy-sur-Seine); Mme VILLIERS Nadine (Gurcy-le-Châtel); M. BOURLET Jean-Pierre (Hermé); Mme MICHEL Monique (Jaulnes); M. GENON Fabrice (Jutigny); M MAURY Yannick (Les Ormes sur Voulzie); M RICHARD Jean-Pierre (Lizines); M. FORGET Michel (Luisetaines); M. BELESSORT Patrick (Meigneux); M. MINOST Jean-Marie (Mons-en-Montois); Mme SIVANNE Evelyne (Montigny-le-Guesdier); M DENORMANDIE Roger et Mme ROUVEAU Laurence (Montigny-Lencoup); M. DERETZ Bernard (Mousseaux-les-Bray); M CARRASCO Gérard (Mouy sur Seine); M. CAPMARTY André (Noyen-sur-Seine); M. GAUTRY Jean-Claude (Paroy); M BRETON Serge (Passy sur Seine); Mme CHARLE Anne-Marie (Saint Sauveur-les-Bray); M. CHAIGNEAU Jean-Louis (Savins); M. VERBRUGGE Christophe (Sigy); Mme RICHARD Gisèle (Sognolles-en-Montois); M MARTINET Yves (Villenauxe la Petite); M. DUCHEZEAU Yves (Villeneuve-les-Bordes); M SABY Bernard (Villiers-sur-Seine); M. PACHO Joël (Villuis); Mme LOREGIA Laurette (Vimpelles).

**Excusés :**

M FARSSAC Pascal (Bray sur Seine), M DELORME Luc (Cessoy en Montois); M VALLEE Alain (Coutençon); M BIESBROUCK Gilles (Montigny-Lencoup); M PIONNER Jean-Jacques (Les Ormes sur Voulzie).

**Absents :**

M SAUNIER Louis (Bray-sur-Seine), M PASCUAL-MARTIN Thierry (Donnemarie-Dontilly), M LAGAN Pierre-Michel (Thénisy), M PRAYER Pascal (La Tombe).

**Pouvoirs :**

M. FARSSAC Pascal à M MARCADET Emmanuel; M DELORME Luc à M BURKHARD Alain; M PIONNER Jean-Jacques à M MAURY Yannick; M BIESBROUCK Gilles à Mme ROUVEAU Laurence.

Nombre de délégués en exercice : 57

Nombre de présents : 50

Excusés : 4

Absents : 4

Pouvoirs : 5

Date de convocation : 26/05/2014

Monsieur le Président remercie Messieurs, le Trésorier et les délégués des Communes pour leur présence. Le Président procède à l'appel des délégués. Il fait lecture de la liste des excusés puis passe en revue les pouvoirs recueillis.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. Monsieur DENORMANDIE ouvre la séance en proposant Madame Laurence GUERINOT comme secrétaire de séance. En l'absence d'opposition cette proposition est adoptée.

**A – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 28 AVRIL 2014**

Bien qu'ayant été absente lors de la précédente réunion, Evelyne SIVANNE intervient sur le montant voté de l'indemnité des Vice-Présidents qu'elle juge, dans le contexte

économique actuel, exagéré.

Messieurs DENORMANDIE et FENOT s'accordent à penser le contraire. Très en-dessous du maximum légal (940.10 €), elle se substitue aux indemnités de déplacements et, dans le contexte de fusion et de doublement de la population communautaire, se justifie par l'implication importante attendue des Vice-présidents.

En l'absence d'autre remarque, le compte rendu de séance de Conseil communautaire du 28 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

## **B – INFORMATION:**

### **B – 1) Présentation du programme d'actions du C3D** par Anne-Cécile BAILLY, chargée de développement :

Le Contrat départemental de développement durable a été signé le 29 juin 2011 pour une Période d'action s'étendant de 2011 à 2015. Son programme d'action procède de 4 grands axes d'intervention se déclinant en 24 actions. L'aide départementale prévue dans ce cadre s'élève à 1 746 720 Euros.

Six actions sont déjà terminées : l'Aménagement de la ZAE du parc de Choyau, la Mise en place d'une signalétique numérique (Borne et QR Codes), la Mise en place d'un réseau d'acteurs du tourisme, l'Etude d'élaboration d'un projet de santé, la Réhabilitation de la toiture du cinéma.

Cinq actions ont été sorties du C3D : maison des promenades, aire de baignade et de loisirs, très haut débit, partenariat avec le monde agricole, hôtel d'entreprise du Montois.

Les crédits restant sont réorientés vers : l'hôtel d'entreprise intercommunal de Bray-sur-Seine; la plateforme multiservices de la Bassée; la maison de santé du Montois; le pôle modulable dédié à l'enfance et à la petite enfance; l'étude et les travaux pour la construction d'une gare routière à Donnemarie-Dontilly.

### **B – 2) Examen des statuts**

Des évolutions sont intervenues depuis le projet de statuts du 10 juillet 2013 : la mise en place des nouveaux rythmes scolaires qui remet en cause certaines actions ; l'opportunité d'adhérer au Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) au lieu et place des Communes. Monsieur ROSSIERE-ROLLIN souligne aussi la nécessité de mettre en adéquation les statuts avec les projets du C3D et Monsieur MARCADET avec les grands projets de Seine. S'ajoute à cela la nécessaire rigueur pour appliquer le principe d'exclusivité des compétences entre l'intercommunalité et les Communes, en particulier pour prévenir tout risque de contentieux.

Cela a justifié plusieurs réunions avec les Vice-présidents, puis le bureau.

Les présentes remarques portent sur :

- L'adhésion au SMEP mentionnée dans les compétences obligatoires, à l'instar des statuts de la Communauté de Communes du Provinois ;
- La MARPA (Maison d'accueil rurale pour personnes âgées) est une petite unité de vie non médicalisée qui offre aux résidents une ambiance familiale , un lieu et une qualité de vie pour vieillir autour de leur environnement en conservant leurs habitudes de vie, leurs liens sociaux. La Communauté de Communes pourrait, à cet égard, fournir le terrain et bénéficier d'un accompagnement par la Mutualité Sociale Agricole ;
- Les ZAC (Zones d'aménagement concerté) sont, ainsi que le précise Monsieur BOURLET, à regarder comme une procédure de maîtrise foncière et, en tant que telle, à distinguer des ZAE (zones d'activité économique) ;
- Bien que retiré du programme d'actions C3D, le projet de maison des promenades semble devoir être débloqué avec l'arrivée de la nouvelle municipalité de Bray-sur-Seine, propriétaire du bâtiment pressenti pour cela ;
- La Communauté de communes ne pilote pas l'élaboration et la mise en œuvre du

document d'objectifs du site Natura 2000 de Villefermoy, contrairement aux sites de « la Bassée » et de « Bassée et Plaines adjacentes » ;

- La collecte des déchets est une compétence déléguée à plusieurs syndicats locaux. Son transfert à l'intercommunalité présente, de par l'impact sur le coefficient d'intégration fiscale et sur la seule DGF communautaire, un avantage financier. C'est donc une opération blanche pour les Communes. Les intercommunalités voisines du Provinois et des 2 fleuves n'ont d'ailleurs pas laissé passer cette opportunité. Le seul changement induit par ce transfert touche à la représentation au sein des syndicats.
- En raison du risque de superposition avec les Communes de la compétence induite par les nouveaux rythmes scolaires, il est envisagé de leur rétrocéder l'accueil de loisirs sans hébergement pour les 3-6 ans durant les vacances scolaires, l'accompagnement à la scolarité (notamment les classes de découverte) et l'école multisports;
- Il est précisé que la maison de la famille procède principalement d'une halte-garderie.
- Initiative 77 organise des chantiers d'insertion. Il se situe donc en-dehors du secteur marchand ;
- Concernant le transport de réseau de bassin, une participation financière a été instaurée afin de maintenir le service de rabattage vers les gares ;
- Evoqué par Madame SIVANNE, le rôle à assumer en matière d'urbanisme n'est pas encore très clair. Un débat sera nécessaire avec les Maires au sujet de l'application de la loi ALUR. Monsieur GAUTRY indique que la Préfecture va prochainement communiquer sur ce sujet.

Compte tenu des dits amendements, le document du 10 juillet 2013 va être mis à jour. Les éventuelles autres remarques sont à adresser au siège administratif de Bray-sur-Seine avant le 20 juin. La nouvelle version sera adressée aux délégués pour le 30 juin. L'approbation des statuts obéit à la majorité qualifiée (« 2/3-1/2 ») du Code général des collectivités territoriales. Les Communes ont trois mois pour se prononcer après délibération du Conseil communautaire.

### **C – DECISIONS:**

#### **C – 1) Bail halte-garderie/RAM à Donnemarie-Dontilly**

Un nouveau bail a été passé entre la Commune de Donnemarie-Dontilly et la nouvelle Communauté de Communes Bassée Montois pour l'utilisation des locaux dans les mêmes conditions que précédemment.

### **D – INSTALLATION DU BUREAU ET DES COMMISSIONS:**

#### **D – 1) Installation du Bureau communautaire**

Le Président rappelle que la composition du bureau a été fixée à 9 Vice-présidents et 8 membres. Outre les Vice-présidents déjà désignés, se portent volontaires : Jean-Paul FENOT, Nadine VILLIERS, Francis BENOIT, Jean-Louis CHAIGNEAU, Evelyne SIVANNE, Alain VALLEE, Jean-Pierre DELANNOY, Jean-Claude LAMARQUE.

Le Président soumet les candidatures au vote à bulletins secrets. Enfin, il proclame les résultats. Les candidats sont élus à l'unanimité.

#### **D – 2) Commission des Finances**

Mme CHARLE Anne-Marie annonce que la commission sera composée de :

M. CAPMARTY André	M. PASCUAL-MARTIN Thierry	M. Francis BENOIT
M. DELANNOY Jean-Pierre	Mme ROBBE Claudine	Mme TRIVIER Julie

M. LAMARQUE Jean-Claude

Elle prévoit :

- un arrêté de situation fin août pour d'éventuelles décisions budgétaires modificatives en septembre-octobre;
- l'établissement en novembre du budget d'investissement 2015 et d'un budget pluriannuel.

### **D – 3) Commission développement économique**

- Mme CHARLE Anne-Marie - M. CAPMARTY André - M. PASCUAL-MARTIN Thierry
- M. Francis BENOIT - M. DELANNOY Jean-Pierre - Mme ROBBE Claudine
- Mme TRIVIER Julie - M. LAMARQUE Jean-Claude

### **D – 4) Commission Jeunesse et Sports**

M. LAMOTTE annonce que la commission sera composée de :

Xavier LAMOTTE Evelyne SIVANNE Carine LETERRIER Nadine VILLIERS  
Michel FORGET Stéphanie LUBRANO Frédéric LAMOTHE

Il prévoit de la réunir en fin de mois et d'établir une concertation avec les Présidents de RPI.

Il indique que les inscriptions aux centres d'été sont de moitié inférieurs à ceux habituels ; peut-être en raison de la suppression des bons CAF. Il en va heureusement différemment pour les camps qui s'affichent déjà complets.

### **D – 5) Commission Culture et Patrimoine**

M. ROSSIERE ROLLIN annonce que la commission Culture et Patrimoine sera composée de :

Gisèle RICHARD Serge ROSSIERE ROLLIN André CAPMARTY  
Thierry PASCUAL MARTIN Jean-Pierre RICHARD Michel ARLAIS  
Jean-Louis CHAIGNEAU Julie TRIVIER

Monsieur ROSSIERE ROLLIN rappelle qu'un diagnostic culturel et des pistes d'actions ont été établis en 2011. Il convient maintenant de les valider.

### **D – 6) Commission Transports**

Monsieur ROSSIERE ROLLIN annonce que la commission Transports sera composée de :

Gisèle RICHARD Serge ROSSIERE ROLLIN Jean-Paul FENOT  
Anne-Marie CHARLE Michel ARLAIS Pascal FARSSAC  
Fabrice GENON Frédéric LAMOTHE.

Il souligne le dispositif important mis en place dans la Bassée. Il conclut que le désenclavement du territoire avec en particulier des interfaces de rabattement vers les gares, constituent un enjeu majeur.

### **D – 7) Commission Tourisme et Communication**

Monsieur ANQUETIN annonce que la commission sera composée de :

Rémy ANQUETIN Francis BENOIT André CAPMARTY  
Julie TRIVIER Nadine VILLIERS Jean-Claude LAMARQUE

Un âpre travail de terrain l'attend pour la création de parcours de randonnée. La commission va également avoir à concevoir les articles du prochain bulletin communautaire.

### **D – 8) Commission Petite enfance**

Monsieur MARCADET annonce que la commission sera composée de :

Emmanuel MARCADET    Françoise CHANTRAIT    Bernard DERETZ  
Michel FORGET            Valérie MOULET            Gisèle RICHARD

Les enjeux sont encore considérables en matière de petite enfance. Que ce soit à travers le relais assistantes maternelles ou les haltes garderies, il paraît essentiel de tisser du lien social.

#### **D – 9) Commission Bâtiments et travaux**

Monsieur BOURLET annonce que la commission sera composée de :  
Jean-Pierre BOURLET    Bernard DERETZ            Laurence GUERINOT  
Michel LEPATRE            Gilles BIESBROUCK        Patrick BELLESSORT

Elle va se réunir le 16 juin afin d'établir, pour octobre, l'état du patrimoine ainsi qu'un programme de travaux.

#### **D – 10) Commission Aménagements numériques**

Monsieur JEGOUDEZ annonce que la commission sera composée de :  
Jean-Claude JEGOUDEZ    Frédéric LAMOTHE            Dominique MIRVAULT  
Dominique PETIT            Alain VALLE                  Christiane BARTHE  
Patrick GAGEAT

La commission se réunira, elle aussi, le 16 juin. Mais l'activité démarrera réellement en septembre-octobre pour accompagner la mission du syndicat mixte « Seine et Marne Numérique ».

#### **D – 11) Commission Environnement et SPANC**

Monsieur GAUTRY annonce que la commission sera composée de :  
Jean-Claude GAUTRY    Evelyne SIVANNE            Bernard DERETZ  
Monique MICHEL            Nadine DELATTRE            Pierre-Michel LAGAN  
Yves DUCHEZEAU

Monsieur GAUTRY estime que le Canton de Bray-sur-Seine a pris sur le dossier du SPANC une indéniable avance et qu'il convient de s'attacher à traiter équitablement l'ensemble du territoire communautaire, sans pour autant laisser dérapier le budget.

### ***E – DELIBERATIONS:***

#### **E – 1) Mise en concurrence du marché de copieurs**

Il s'agit d'un marché d'une durée de 2 ans renouvelable 1 fois à procédure adaptée, portant sur 4 appareils et qu'il convient d'adapter au passage à la dématérialisation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer une consultation des entreprises pour la location maintenance de l'ensemble du parc de copieurs/fax/scanners de la Communauté de Communes.

#### **E – 2) Désignation d'un référent habitat indigne**

Son rôle est de participer à un réseau départemental, d'être l'interlocuteur des services de l'Etat pour les cantons, et de Fournir un appui aux Maires (information et mise en relation).

Monsieur MARCADET se portant volontaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de le désigner comme Référent pour le territoire de la Communauté de Communes Bassée Montois.

### **E – 3) Désignation d'un représentant pour l'établissement public foncier d'Ile-de-France**

Il lui reviendra de siéger au sein de l'assemblée spéciale chargée de désigner quatre délégués au conseil d'administration de l'établissement public foncier d'Ile-de-France.

Monsieur Jean-Pierre RICHARD se portant volontaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de le désigner comme délégué pour le territoire de la Communauté de Communes Bassée Montois.

### **E – 4) Remboursement d'une aide au BAFA**

Mademoiselle Nathalie SAMAKE, domiciliée à GOUAIX, a perçu l'aide à la préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. Mais cette dernière ne pourra pas honorer son engagement à servir la communauté de communes durant deux saisons estivales.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter un chèque de sa part, d'un montant de 150 euros, à titre de remboursement de l'aide consentie.

### **E – 5) Reconduction du partenariat avec Act'Art**

Le nouveau projet de partenariat 2014-2015 porte sur l'organisation de trois spectacles, respectivement à Villiers-sur-Seine, à Savins et à Donnemarie-Dontilly, avec une participation financière portée à 3750 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la Convention de partenariat 2014-2015 avec ACT'ART.

### **E – 6) Besoins saisonniers des Syndicats d'Initiative: mise à disposition d'agents**

En raison de leur activité professionnelle, les bénévoles des syndicats d'initiative ne peuvent se rendre disponibles pour accueillir les touristes qu'à l'occasion des week-ends. Un besoin en personnel existe donc, durant la période estivale, pour assurer en semaine l'accueil des touristes. C'est à ce titre que le Conseil de la Communauté de communes de la Bassée avait, en 2013, autorisé la mise à disposition d'un Adjoint Administratif Territorial de la Communauté de communes, au profit du Syndicat d'Initiative de Bray-sur-Seine pour la période du 1er juin au 31 août.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de généraliser la mise à disposition de personnel, au profit des deux Syndicats d'Initiative de Bray-sur-Seine et de Donnemarie-Dontilly pour la période du 1er juin au 31 août de l'année 2014.

## ***F – QUESTIONS DIVERSES:***

### **F – 1) Maintien d'une présence postale à Bray-sur-Seine :**

25 agents du centre de distribution de La Poste de Bray-sur-Seine se sont, à l'occasion d'une grève de douze jours, mobilisés contre le projet de fermeture de leur site. Ils ont déjà reçus le soutien de quelques 3000 signataires d'une pétition, du Président du Conseil général et Sénateur de Seine-et-Marne, ainsi que de Monsieur le Député Maire de Provins.

Monsieur le Président propose aux Conseils municipaux qui souhaitent s'associer à ce soutien, un modèle de délibération dans ce sens.

### **F – 2) Photographie des conseillers communautaires**

Monsieur DENORMANDIE remercie les délégués de bien vouloir, pour les besoins du bulletin communautaire, se prêter à une photographie auprès de François-Xavier de LARMINAT.

## **G – CLOTURE DU PROCES-VERBAL**

Le Président témoigne de sa satisfaction pour la réflexion apportée au cours de la présente séance à la rédaction des statuts. Il annonce que la prochaine séance est fixée au 30 juin.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le quatre juin deux mille quatorze, à 21 heures, 15 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président et le secrétaire.

*Le Président,*

*La secrétaire*